

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Conseil municipal de la Commune de
Challes-les-Eaux (Savoie)
Du Mercredi 17 février 2016
A 20 h 00

L'an deux mille seize et le dix-sept du mois de février, les Conseillers municipaux de la Commune de Challes-les-Eaux, convoqués le onze février deux mille seize, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel GROSJEAN, Maire de Challes-Les-Eaux.
Vingt-neuf conseillers sont en exercice.

A l'ouverture de la séance, à vingt heures,

Etaient présents : 23 personnes

GROSJEAN Daniel, ABOUDRAR Véronique, AVRY Pascal, BILLARD Bernard, CHUZEVILLE Sandrine, CLANET Jean-Claude, D'AGOSTIN Danièle, DI MEO-GUIGON Chrystel, DONZEL Julien, ESTEVE Patrick, EXCOFFON Jeanne, HALLAY James, JACQUIER Jean-Yves, MÉLÉ Antoinette, MEUNIER Maurice, MULLER Claude, NADAUD Laurent, PALHEC-PETIT Colette, PASSIN Jean-Pierre, PLAISANCE Solange, PLUOT Gisèle, REMY Josette, THÉVENOT Yves.

Absent : GAYET Gérard

Pouvoirs :

DELACHAT Françoise donne pouvoir à D'AGOSTIN Danièle
DORDOLO Thierry donne pouvoir à ESTEVE Patrick
ETEOCLE Richard donne pouvoir à CLANET Jean-Claude
GRUNENWALD Ginette donne pouvoir à EXCOFFON Jeanne
LOPEZ Marie-Christine donne pouvoir à PALHEC-PETIT Colette

Présents : 23

Absent : 1

Pouvoirs : 5

Votants : 28

Le Conseil municipal valide à l'unanimité les comptes rendus du Conseil municipal du 9 décembre 2015 et du 20 janvier 2016.

Mme Josette REMY est désignée comme secrétaire de séance.

Finances (Josette REMY)

DCM201607 Débat d'orientations budgétaires

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dispose que dans les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

La présente note a pour objet de dresser un panorama rétrospectif de la situation budgétaire de la ville de Challes-les-Eaux et de proposer un cadre prospectif à l'horizon du mandat tant pour les relations financières Etat-Collectivités que pour les données propres de la commune.

I - LE CADRE DE L'ELABORATION DU BUDGET 2016

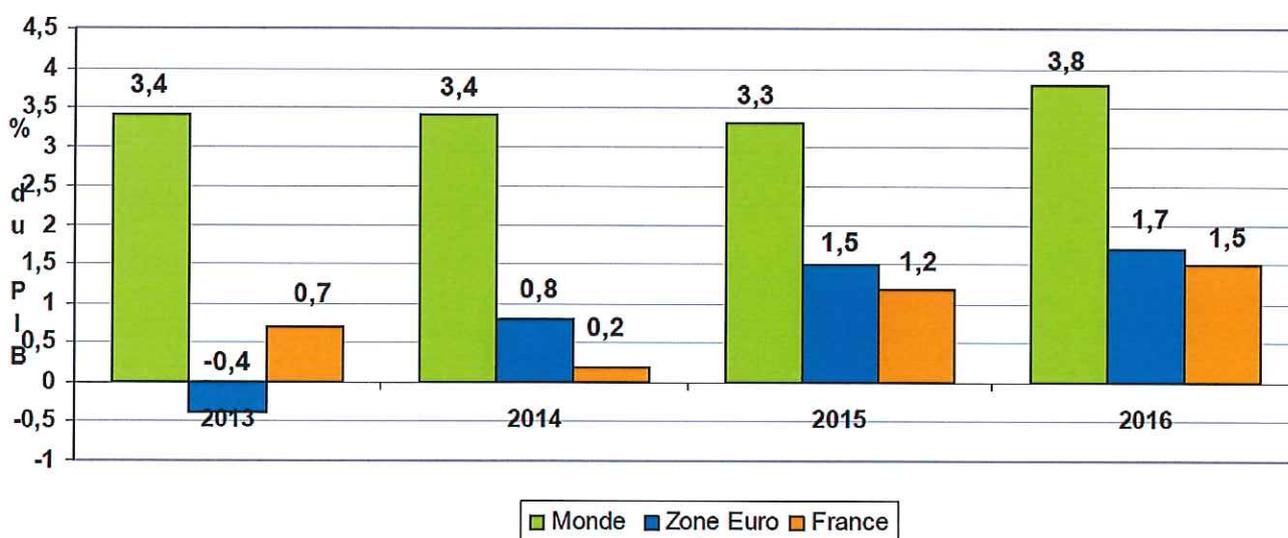
Des décisions de l'Etat qui contraignent les budgets, une situation financière toujours plus fragilisée par le contexte national.

A - L'Etat a choisi de réduire la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) de 3,7 milliards en 2015, 2016 et 2017.

Cette réduction s'ajoute aux près de 1,5 milliards d'euros déjà prélevés en 2014. Ces décisions de l'Etat ont conduit à une restriction sévère des investissements publics des collectivités en 2014. Le déficit public devrait passer à 3,3% en 2016 après 3,8% du PIB en 2015 pour atteindre moins de 3% en 2017. Ainsi le déficit s'établirait à - 72,3 Md€ en 2016 contre -73,3 Md€ en 2015.

Perspectives de croissance du FMI

(Source : Rapport sur les perspectives de l'économie mondiale, octobre 2015)



L'effort est chiffré à 16Md€ en 2016 et se répartit de la façon suivantes :

	2015	2016	2017	Cumul
Etat & agences	8,7	5,1	5,1	19
Collectivités locales	3,5	3,5	3,7	10,7
ASSO	6,4	7,4	6,5	20,3
TOTAL	12,2	16	15,3	50

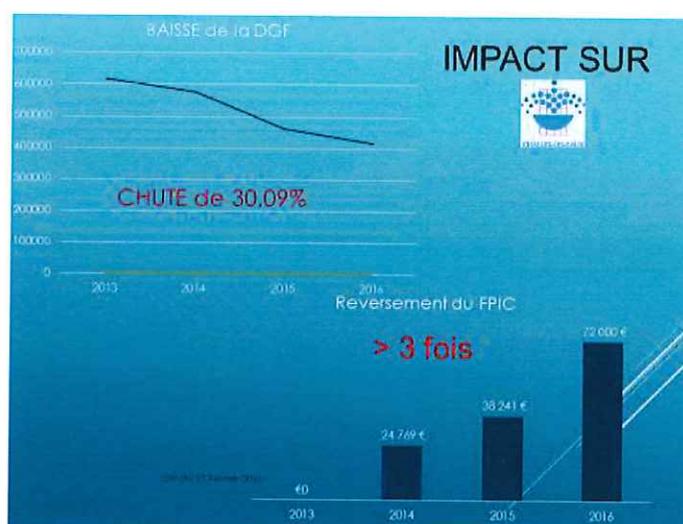
Pour les collectivités locales, l'effort porte sur une réduction des recettes. La répartition de l'effort entre catégories de collectivités est le suivant :

- Pour le bloc communal - 2 071 M€ (1 450M€ pour les communes et 621M€ pour leurs groupements) soit 56% de l'effort,
- Pour les départements - 1 148M€ soit 31%,
- Pour les régions - 451 M€ soit 13%

« La situation financière des communes, prises dans leur ensemble, s'est dégradée en 2014, poursuivant la tendance des deux années précédentes, aggravée par la baisse de la DGF, d'un montant de 670 M d'euros à comparer avec celle de leur épargne brute, estimée à 930 M d'euros. (...) Les investissements ont marqué un recul de 3,6 MD d'euros (-14%). » **Rapport de la cour des comptes sur l'état des collectivités en 2014.**

L'impact de la diminution de la DGF sur les recettes de fonctionnement de la ville de Challes les Eaux

	2013	2014	2015	2016
DGF	616 931	576 064	461 203	416 000
DSR	43 794	44 490	47 090	47 090
Dont Contribution au redressement des finances publiques		36 521	93 560	96 400
TOTAL	660 725	620 554	508 293	463 090



En trois ans la ville de Challes les Eaux a vu diminuer ses dotations de **30,09%**. La diminution des dotations de l'Etat semble irréversible jusqu'en 2017-2018.

B - En parallèle le prélèvement pour alimenter le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) augmente.

Le FPIC a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole) et de ses communes membres.

***Sont contributeurs au FPIC :** les ensembles intercommunaux ou les communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 0,9 fois le potentiel financier agrégé par habitant moyen constaté au niveau national.*

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Dans un contexte de réduction des transferts financiers de l'Etat aux collectivités, il a été prévu de développer cette péréquation dite horizontale dans les années à venir. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 Md€ chaque année. Cela s'est traduit en 2015 par un prélèvement de 38 241 € pour la ville de Challes et estimé pour 2016 à **72 000 €**.

II - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

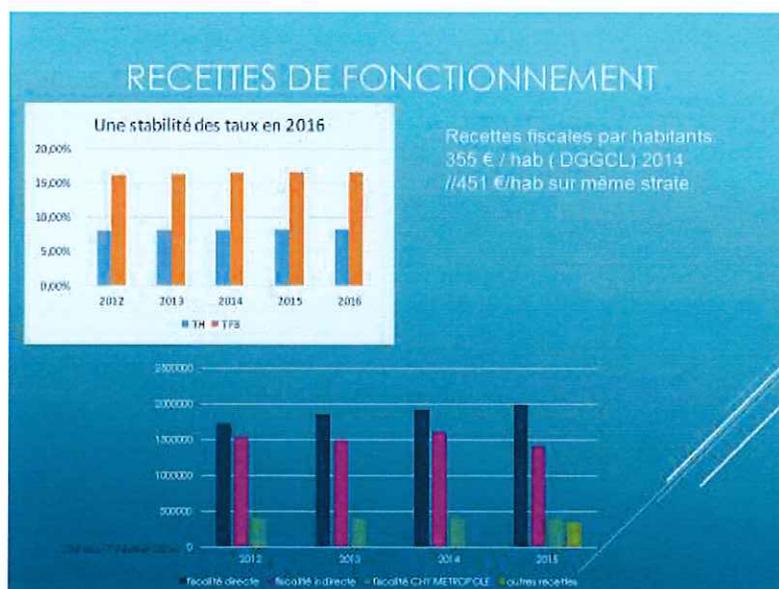
A – Les recettes de fonctionnement

1 - La fiscalité directe :

- Une stabilité des taux : après des augmentations régulières de 1% par an des taux de taxe d'habitation et des taxes foncières, les taux de fiscalité seront maintenus malgré le contexte budgétaire contraint.

Evolution du produit de la fiscalité (3 taxes : habitation, foncier bâti et foncier non bâti entre 2009 et 2015) : la croissance 2014/2015 des bases des taxes ménages a été de 1,5% pour une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 0,9%.

Pour 2016, la revalorisation forfaitaire des bases de TFB, TFNB et des locaux industriels s'établit à 1%.



Montant de la fiscalité perçue à Challes depuis 2012.

	2012			2013		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit
TH	8 083 514	7,99%	645 872,77	8 312 743	8,07%	670 838,36
TFB	6 501 220	16,17%	1 051 247,27	7 079 840	16,33%	1 156 137,87
TFNB	15 940	63,54%	10 128,28	26 312	64,17%	16 884,41
TOTAL			1 707 248,32			1 843 860,64

	2014			2015		
	Base	Taux	Produit	Base	Taux	Produit
TH	8 461 329	8,15%	689 598,31	8 640 000	8,23%	711 072,00
TFB	7 263 895	16,49%	1 197 816,29	7 447 000	16,65%	1 239 925,50
TFNB	25 253	64,80%	16 363,94	26 600	65,45%	17 409,70
TOTAL			1 903 778,54			1 968 407,20

	Estimation 2016		
	Base	Taux	Produit
TH	8 726 400	8,23%	718 183
TFB	7 521 470	16,65%	1 252 325
TFNB	26 866	65,45%	17 584
TOTAL			1 988 091

- Les allocations compensatrices, toujours en diminution :

Dans le prolongement de l'exonération de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti pour les personnes seules ayant élevé un enfant, l'article 75 de la LFI 2016 vise les personnes de conditions modestes et qui se sont retrouvées imposées au titre de ces deux impôts en raison de la suppression de la demi-part ajoutées aux personnes seules ayant élevée un enfant.

Ce dispositif évite leur retour à l'imposition dans les deux ans qui viennent puis un retour progressif à l'impôt. L'Etat ne compensera que les 2/3 de cette exonération, la baisse des variables d'ajustement est d'environ 60M€. Après 2018 il est fort probable que l'Etat supprime sa prise en charge des dégrèvements.

- Les chiffres extraient des comptes administratifs :

	2012	2013	2014	2015
73111 - Taxes foncières et d'habitation	1 720 978,97	1 849 163,00 *(+7,45%)	1 912 353,00 *(+3,42%)	1 994 748,00 *(+4,31%)

**Evolution liée à l'évolution des bases forfaitaire (en moyenne 3% par an) et à une augmentation des taux.*

En 2015 les recettes fiscales inscrites au compte 73111 représentant 58,42% des recettes fiscales de la commune.

Selon les données 2014 de la DGGCL les habitants de la commune sont imposés à 355€ / habitants contre 451 € / habitant en moyenne de la strate. Il reste un gisement d'action concernant la pression fiscale exercée par la commune sur les redevables.

Mme Solange PLAISANCE précise que le travail qu'elle a conduit avec M. Gérard GAYET concernant la TLPE (taxe locale sur la publicité extérieure) est en cours de saisie en mairie. L'objectif est d'envoyer rapidement aux entreprises la demande de déclaration.

D'autre part nous étudions également l'enlèvement des panneaux publicitaires irréguliers. Une réunion de travail a eu lieu fin 2015 avec M. COUZELIN des services d'état sur la manière de conduire les dossiers.

Mme Josette REMY précise à l'assemblée que les services ont travaillé sur l'atelier fiscal, et recensé dans un premier temps les piscines construites mais non déclarées, donc qui ne sont pas reprises dans la base d'imposition de la fiscalité communale. Par la suite une étude des maisons classées en catégorie 7 et 8 sera réalisée, ainsi que les maisons antérieures à 1980 et codifiées sans chauffage central. Il paraît primordial de travailler sur la revalorisation des bases existantes mais non déclarées pour cette année et non de proposer une augmentation des taux pour cette année.

2 - La fiscalité indirecte :

Les droits de mutation restent très volatils d'une année sur l'autre même si la tendance est à la baisse.

Le prélèvement sur les produits des jeux est en diminution, 20% de recettes en moins depuis 2011. La convention de délégation de service public signée le 1^{er} août 2002 avec la Société Nouvelle de Casino a été établie pour une durée de 15 ans. Une consultation sera lancée courant 2016 afin d'attribuer une nouvelle DSP.

	2012	2013	2014	2015	%	2016
7336 - Droits de place	4 170,00	4 258,00	4 510,00	4 263,60	0,12	4 000
7343 - Taxe sur les pylônes électriques	34 034,00	35 292,00	36 482,00	37 366,00	1,09	37 000
7351 - Taxe sur l'électricité	43 583,74	53 382,62	43 642,84	49 504,81	2,48	49 000
7362 - Taxes de séjour	11 072,09	13 613,74	12 078,26	15 162,82	0,44	10 000
7364 - Prélèvement sur les produits des jeux	850 003,47	792 634,54	753 774,23	744 659,94	21,81	700 000
7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de public	184 916,21	183 689,85	188 552,30	161 925,43	4,74	150 000
TOTAL	1 541 594,51	1 489 838,75	1 614 056,63	1 419 706,60		950 000

Pour la préparation du budget primitif 2016, ces recettes sont estimées avec prudence : la taxe de séjour compte tenu du transfert de la compétence courant 2016.

A noter : la disparition de la taxe forfaitaire sur les terrains à bâtir qui avait donné lieu à des recettes à hauteur de 168 000 € au titre de 2014, et qui ne peut plus être collectée en l'absence de PLU.

M. Maurice MEUNIER la baisse du casino est constante. C'est une somme importante.

M. Daniel GROSJEAN auparavant nous discussions tous les 3 ans avec les propriétaires du casino ; mais cette négociation était difficile pour la commune. Nous avons défini une déclaration de service public - DSP - pour 15 ans avec une somme maximum. Il est programmé cette année de renégocier ; mais il faut savoir que la situation actuelle ne sera pas maintenue. Depuis, les propriétaires du casino de Challes exploitent également celui de Bride les Bains qui est déficitaire.

M. Daniel GROSJEAN informe que la réglementation des jeux a évolué, les clients doivent fournir avant de rentrer dans l'établissement leur carte d'identité, ce qui a rebuté un certain nombre d'usagers locaux.

3 - La fiscalité reversée par Chambéry Métropole

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité reversées par Chambéry Métropole représentent 9% des produits des taxes en 2015. Il n'est pas question pour le moment de supprimer la DSC mais dans le DOB 2016 Chambéry Métropole évoque un gisement d'économie non exploré via la diminution du montant de la dotation de solidarité communautaire sous sa forme actuelle.

	De 2012 à 2016	% des recettes fiscales
7321 - Attribution de compensation	293 078	8,58
7322 - Dotation de solidarité communautaire	113 746	3,33

4 - Autres recettes réelles de fonctionnement :

La tarification des services à la population ne représente qu'une modeste part du budget 347 284,64 euros en 2015 soit 6,75% des recettes réelles de fonctionnement. Elle repose essentiellement sur la restauration, la garderie, la crèche et la médiathèque. Elles seront stables pour 2016.

Le levier tarifaire est limité, notamment en ce qui concerne la petite enfance où la tarification est réglementée par la CAF. La politique tarifaire communale pour les services de restauration et périscolaire a fait l'objet d'une délibération le 3 décembre 2014 qui retient le principe de la tarification au quotient familial. Cet engagement permet le meilleur accès de tous selon ses moyens au service public communal.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 936€/habitant en 2014, la moyenne de la strate est à 1 159 €/habitants.

M. Jean-Yves JACQUIER demande des informations sur le loyer perçu de la maison de l'enfance.

M. Daniel GROSJEAN précise que le directeur M. RICHOMME a vendu ses parts de la société. Notre interlocuteur n'est plus le même.

Mme Josette REMY précise que le calcul de la revalorisation du loyer sera appliqué à la maison de l'enfance et qu'une reprise de loyers leur sera demandée puisque que le montant était défini en prenant en compte le nombre de séjours. Un titre complémentaire leur sera adressé pour 2015, et l'augmentation du loyer sera report en 2016.

B – Les dépenses de fonctionnement

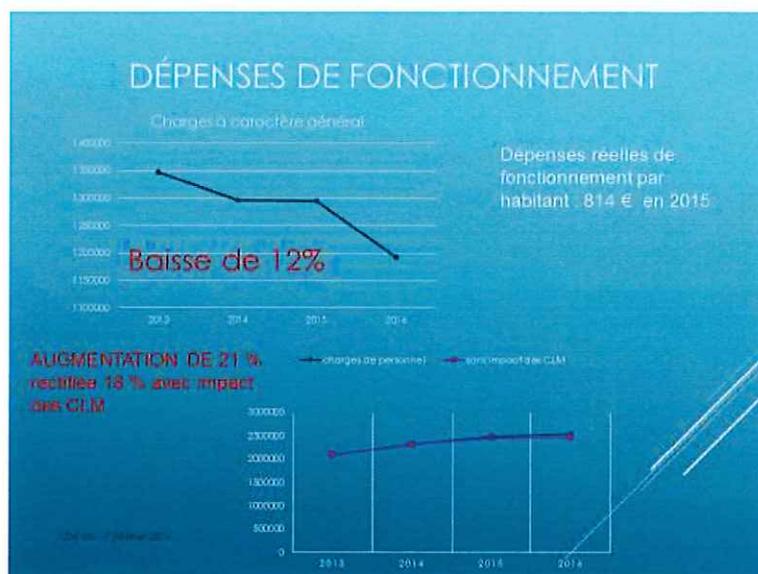
1 - Les charges à caractère général

	2013	2014	2015	2016
Charges à caractère générales	1 346 053	1 296 462	1 294 212	1 091 854

Elles évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières et des fournitures.

Les premiers arbitrages budgétaires ont conduit à réduire les crédits alloués en charges de fonctionnement de l'ordre de 10% depuis 2011 pour être au plus près des besoins de l'exercice 2016. Ces économies sont possibles en optimisant les besoins de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités.

Le lancement de démarches globales pour préparer l'avenir va dans ce sens :



- **L'enjeu de la mutualisation avec la communauté d'agglomération et les communes membres**

A l'échelle de l'intercommunalité poursuivre les mutualisations, à ce stade il s'agit de mises en concurrence ou de groupements d'achat. En 2015 il s'agissait des assurances pour la flotte automobile ; 2016 pourrait voir émerger des marchés pour les fournitures administratives, les fournitures de matériel informatique....

A l'échelle des communes au niveau du canton de La Ravoire, la commune de Challes a amorcé une mutualisation pour le service Relai des Assistantes maternelles (RAM) avec les communes de Saint-Baldoph et de Saint-Jeoire-Prieuré. D'autres mutualisations pourraient voir le jour sur la mise à disposition de matériel notamment la balayeuse, les formations de conduite de véhicules....et, d'autres pistes de mutualisation seront à rechercher.

- **Optimisation et mise en synergie des locaux des services**

L'objectif est de rationaliser les espaces :

- Suite à l'incendie des locaux de la police situés à la Fruitière, il a été décidé de les installer au plus près des locaux de la mairie pour une meilleure coordination entre les services et une mutualisation des connexions et autres moyens.
- Une réflexion est en cours pour le rangement des archives.
- Diagnostic énergétique des bâtiments.

Dans la continuité du zéro pesticide, nous poursuivons notre démarche de développement durable,

Priorité aux économies d'énergie.

1. Lancement d'un diagnostic sur l'éclairage public en lien avec l'ASDER et la communauté de communes de Cœur de Savoie avec pour objectif une économie de 50% de notre consommation et un engagement de la part de la collectivité d'effectuer des travaux mutualisés sur les armoires et points lumineux au tire des années 2017-2018 pour y arriver. (programme subventionnée à 60% par le CDDRA)
2. Mission d'accompagnement de l'ASDER sur la rénovation des toitures de nos services techniques

Réfléchir à la mise en place d'un contrat de performance énergétique sur le patrimoine communal pour accentuer les efforts en matière de gestion de l'énergie en diminuant les consommations et en optimisant les travaux de mise en conformité.

M. Maurice MEUNIER précise que l'intérêt est de diminuer les charges de fonctionnement.

- **Gestion dynamique du patrimoine de la ville**

Pour respecter nos plans triennaux au titre des logements sociaux au nombre de 140 par plan (2014-2019) mais aussi du PLH en accession sociale, la commune envisage :

1. Le projet Beauséjour : 50 logements équipés personnes à mobilité réduite en T2 et T3 par l'OPAC de la Savoie en un immeuble en lieu et place du gymnase et des garages. La participation de la commune sera à la hauteur de la prise en charge de la démolition de ces locaux soit environ : 240 000 €, effectuée en 2016 mais sous maîtrise d'œuvre de l'EPFL 73, missionné aussi pour porter l'investissement du surplus du foncier de l'Etat correspondant au parking. L'ensemble sera réglé par annualités constantes au titre des équipements publics à l'EPFL73 dès le premier anniversaire de leur acquisition.
2. La réhabilitation de l'Hôtel de France par la Savoisienne Habitat avec 8 logements locatifs sociaux et 175 m² à usage de bureaux pour la poste et notre police municipale. Les recettes au titre des participations de la ZAC pour les 21 logements nouveaux en accession sociale dans le parc serviront à payer la réhabilitation des locaux du RDC. Le projet sera finalisé en 2016.
3. Les locaux communaux de la fruitière constituant le RDC et le sous-sol, en location attribution jusqu'en 2017, font l'objet d'un projet de revente à Chambéry Alpes Habitat pour transformation en logement et mise en gestion locative sociale.
4. Les terrains des « Sétérées » font l'objet d'un projet d'installation d'un centre ROOSEVELT, groupement de professions médicales, en cours de réflexion.

2 - Les charges de personnel

La municipalité s'est fixé les objectifs suivants :

Mettre au cœur de ses priorités la rationalisation des postes en réorganisant et en optimisant le fonctionnement des services : notamment sur les emplois de non titulaire, un effort est indispensable dans ce sens.

Le taux de croissance annuel moyen des charges de personnel (chapitre 012) est de 8 % sur la période analysée depuis 2012, soit plus de 2% par an. Elles représentent 52,38% des dépenses de fonctionnement.

Exemple mis en œuvre en 2016 : Face à la situation actuelle, la municipalité souhaite renforcer l'efficacité du service public et renforcer la proximité de l'action municipale. Mise en œuvre pour la rentrée scolaire prochaine d'un portail famille afin de faciliter l'accès aux parents aux différents renseignements concernant les services périscolaires de restauration, de garderie et de TAP. Avec une facilitation pour le paiement en ligne. Cette évolution permettra également une diminution d'un certain nombre de coûts induits, d'affranchissement des courriers, de mise sous plis, d'ajustement des encadrants en fonction du nombre réel d'enfants présents, et un meilleur suivi des recouvrements.

Le schéma de mutualisation (voirie, service ADS) aura nécessairement un impact sur la répartition des frais de personnel avec la création de services communs et les éventuels transferts de compétences (office du tourisme).

3 - Les subventions

Nous tenons à souligner le dynamisme de la ville en matière associative : nous maintiendrons notre aide en faveur des associations. La création d'un nouveau dojo et des salles multi activités démontrent la volonté de la commune de proposer à ses habitants un panel élargi d'activités dans les meilleures conditions possibles.

Néanmoins il faudra, pour l'année 2017, réfléchir à l'implication financière de la commune auprès des associations pratiquant du sport de haut niveau (N3 et plus).

Mme Josette REMY précise que le transfert de la compétence tourisme se réalisera plutôt courant septembre selon le président de la communauté d'agglomération. Il est proposé de ramener le montant de la subvention à 80 000 € pour le moment. Ils auront également la possibilité d'avoir recours à leur fonds propres de trésorerie. Il n'est pas souhaitable de transférer à l'intercommunalité une subvention non consommée versée par la commune.

Mme Josette REMY explique le débat lancé en commission des finances sur le sport de haut niveau et demande aux élus de s'exprimer sur ce sujet.

M. Maurice MEUNIER précise qu'il faut différencier le sport de haut niveau et le sport professionnel. Il est important également de comparer ce que le club apporte en fond propre pour financer son activité et sa recherche de sponsors.

Mme Josette REMY il est vrai que certaines associations qui font du sport de haut niveau ne font appel à aucun sponsor et comptent exclusivement sur la commune.

M. Jean-Claude CLANET demande si le conseil municipal serait choqué de financer le sport de haut niveau. Nous pourrions simplement considérer qu'ils se débrouillent sans financement public. Si c'est non on en parle plus et on fait la révolution. Mais si nous sommes favorables à ce type de financement, il faut définir les conditions dans lesquelles nous souhaitons aider. La base de réflexion est nécessaire. La question est posée : sommes-nous favorables à aider le sport de haut niveau ?

M. Maurice MEUNIER il y a aussi du rayonnement pour la commune quand une association se déplace. La différence est à faire avec l'association qui reste à Challes et exerce une activité toujours aux mêmes heures, sans existence en dehors du cadre communal. Il faut inciter les associations à aller chercher des sponsors.

Mme Sandrine CHUZEVILLE demande si les associations sont fréquentées par les Challésiens.

Mme Danièle D'AGOSTIN précise que dans les associations challésiennes il y a moins de Challésiens que d'extérieurs. Dans certaines associations la tendance est inversée. A contrario nous avons beaucoup de Challésiens qui sont membres d'associations extérieures à la commune.

Mme Danièle D'AGOSTIN l'objectif est d'occuper notre jeunesse dans les associations et d'offrir également des activités aux adultes.

Mme Colette PALHEC-PETIT Colette la notoriété change les choses.

M. Daniel GROSJEAN il faut définir ce qui est porteur ou non. L'image de Challes a été modifiée par rapport au basket. Même si l'équipe n'est plus au top on parle encore Challes. Cela a incité des jeunes à venir. C'est la même problématique qu'à Chambéry Métropole et le club de haut niveau. Nous sommes une commune qui n'est pas équipée pour soutenir une équipe professionnelle. Le problème du National 3 concernant le basket à la Ravoire est historique. Les responsables sont des Challésiens, qui sont partis à La Ravoire pour permettre à une équipe masculine d'exister et cette équipe est de haut niveau avec des joueurs rémunérés. Cette équipe n'a pas de caractère communal, elle est à part. Un club est porteur au niveau départemental, il draine de la jeunesse et les initie aux sports. Le basket challésien se relance mais ce n'est pas facile même s'ils bénéficient d'une bonne image. En raison des contraintes budgétaires des communes dans le contexte actuel, il semble difficile de se lancer dans le soutien du sport de haut niveau. Nous pourrions verser des subventions exceptionnelles mais pas un montant institué annuellement.

M. Maurice MEUNIER précise que la réunion les deux clubs n'est pas une solution.

Mme Josette REMY il ne s'agit pas de regrouper les deux clubs mais de prévoir une entité commune pour la N3.

M. Maurice MEUNIER précise que cela ne fonctionnera pas. Il faut dire La Ravoire c'est les garçons et les filles c'est Challes. C'est moi qui l'ai monté, il faut laisser la chance à chacun donc on a séparé les deux. Mais à l'époque il est vrai que La Ravoire n'a pas voulu de cette répartition et a conservé ses filles.

Mme Josette REMY nous voulons une convention de moyens entre les clubs et les communes. La N3 viendrait jouer à Challes pour que les deux communes abondent au pot. Mais avons-nous vocation à sponsoriser la N3 ?

M. Maurice MEUNIER il est vrai qu'il y a une petite injustice puisque la commune de Challes verse au club de basket de La Ravoire mais que la commune de La Ravoire ne verse pas de subvention au club de basket de Challes. N'oublions pas que nous sommes le seul club labellisé.

Mme Josette REMY c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de prévoir une convention. La Ravoire va baisser ses subventions. Par contre, si nous décidons de participer au pot commun, nous abonderons chaque année.

M. Julien DONZEL précise que l'accession en N3 pour les garçons est plus compliquée que pour les filles. Il y a plus de clubs garçons en compétition.

M. Jean-Claude CLANET précise que dans le basket féminin les rémunérations ne sont pas les mêmes. A mon époque les aides publiques étaient de 3% du budget total du club de basket challésien.

M. Maurice MEUNIER Challes a eu un rayonnement important mais les dépenses n'étaient pas les mêmes, en N3 les joueurs sont défrayés et non pas rémunérés.

Mme Colette PALHEC-PETIT c'est une image de la commune et une réputation. Il faut les aider mais à notre mesure modestement.

Mme Josette REMY à l'issue de ce débat, je vous propose d'affiner le sujet en commission des finances et avec la commune de La Ravoire.

Subventions aux Associations

	Bdg 2014	Bdg 2015	Bdg 2016
ACCA St Hubert	180	<i>Pas de demande</i>	326
Amicale anciens combattants	180	524	554
Association Jumelage Godiasco	1 500	1 250	1 292
Association Cajun Musique	180	640	628
Assoc. Challes Sport Football	2 000	2 130	1 738
Association Parents d'Elèves	1850	868	698
Bad On Challes	8 000	7 226	7 728
Boxing Club	3 000	3 972	3 266
Centre Savoyard de Vol à Voile	2 000	1 900	2 092
Challes Culture Loisirs	1 500	1 618	1 406
Squash Challes	0	1 440	1 604
Challes Taekwondo	700	978	1 178
Club des Aînés Ruraux	600	388	476
Gym Challes Association	180	636	470
Gym volontaire GVM	180	458	436
Karaté Club de Challes	800	812	696
Les Amis du Clap	300	496	508
les Archers du Roc Noir	1 000	1 256	2 456
Challes Canards Sauvages	0	692	446
Tennis Club de Challes les Eaux	1 200	1 640	1 796
Yoga Challes	180	684	700
Sous total	25 530	30 268	31 002
Union sportive La Ravoire/Challes	15 500	8 414	0
Union sportive La Ravoire/Challes		7 000	14 000
Challes Basket	5 500	2 158	2 582
Challes Basket		5 000	4 418
Sous total	21 000	22 572	21 000
Association sportive et culturelle	14 820	19 500	20 650
Office du tourisme	103 672	105 000	80 000
Amicale du Personnel	9 890	7 900	9 810
Centre de gestion FPT 73	200	200	
Collège Jean MERMOZ			280
Prévention routière	200	200	200
Sous total	128 782	132 800	110 940
TOTAL	175 312	185 640	162 942,00

III - LES GRANDS EQUILIBRES BUDGETAIRES ET FINANCIERS

1. L'endettement : La composante de la dette

Eléments de synthèse	Au 01/01/2016
Dette globale	4 090 573,38
Taux moyen	3,82
Durée résiduelle moyenne	10 ans
Durée de vie moyenne	20 ans

Dette par type de risque

Type	Montant initial	Capital restant dû	Echéance de fin	Taux fixe
CFFL	600 939,19	262 014,23	01/03/2023	3,12
	400 000,00	214 219,00	01/07/2024	3,99
DEXIA	**4 076 956,06	2 995 590,15	01/01/2028	4,80
	900 000,00	618 750,00	01/07/2029	3,36
TOTAL	5 977 895,25	4 090 573,38		

** dont l'emprunt lié à la ZAC du centre de 2 070 000 €.

M. MEUNIER Maurice avez-vous regardé en raison du prochain prêt la possibilité de renégocier la dette en cours.

Mme Josette REMY nous allons étudier cela lors de la prochaine négociation pour le prêt de la salle plurivalente.

Le ratio entre les annuités d'emprunt et les recettes réelles de fonctionnement est de 9,04% ce qui laisse de la marge de manœuvre à la collectivité pour emprunter et financer ses investissements. Au-delà de 20% l'endettement de la collectivité est considéré comme élevé.

2. Le niveau d'épargne

Taux d'épargne de gestion (recettes – dépenses de fonctionnement) est de **630 968,76€ en 2015**

	2014	2015
Epargne brute = épargne de gestion – frais financiers	912 066,78	468 697,53
Epargne nette = épargne brute – remboursement du capital de la dette	604 990,45	173 360,92

L'autofinancement de la commune s'élève à 173 360,92€ pour l'année 2015 ce qui ne laisse pas une marge de manœuvre importante au regard du programme d'investissement prévu sur le mandat. La commune aura recours à l'emprunt pour financer la nouvelle salle culturelle.

3. Un excédent reporté à expliquer

Depuis 2013 l'excédent reporté d'une année sur l'autre est d'environ 2 millions d'euros. Ce chiffre s'explique du fait que le budget de la ZAC du centre se trouve intégré au budget général de la commune ce qui complique la lecture.

		2013	2014	2015
Fonctionnement	Dépenses	4 429 879,90	4 566 497,25	4 617 852,91
	Recettes	5 962 294,56	6 764 136,93	7 220 829,81
	Total	1 532 414,66	2 197 639,68	2 602 976,90
Investissement	Dépenses	2 833 479,92	2 069 755,88	1 851 761,09
	Recettes	3 754 581,36	1 949 116,13	877 731,17
	Total	921 101,44	- 120 639,75	- 1 094 669,67
SOLDE		2 453 516,10	2 076 999,93	1 508 307,23

4. Bilan de la ZAC

La commune a financé le budget prévu dans le dossier de réalisation de la ZAC du centre à hauteur de 12 millions d'euros à ce jour. En 2008 un emprunt de 2 070 000€ a été enclenché afin de financer le portage des différentes opérations.

BILAN ZAC DU CENTRE phase I (2004-2015)		
	montants TTC	
dépenses 2004 à 2014	11 816 255 €	
travaux 2015	962 912 €	
recettes 2004 à 2014	7 613 580 €	
emprunt 2008	2 270 000 €	
participation de la commune à ce jour	2 895 587 €	
	Avec barreau	Sans barreau
	hypothèse n°1	hypothèse n°2
travaux restants 2016-2019	2 872 074 €	1 561 894 €
lacunes et modifications	769 200 €	262 800 €
requêtes négociées pour report travaux	360 000 €	
requêtes à négocier	315 155 €	
honoraires profils études	127 684 €	127 684 €
reste à financer en travaux	4 444 113 €	1 952 378 €
ACHATS FONCIERS		
acquisitions ETAT	206 000 €	206 000 €
démolition gymnase	234 000 €	234 000 €
DUP prestataire	5 000 €	2 000 €
acquisitions BONNIN	410 000 €	
moins-value maison	100 000 €	
Consœurs Sadoux	48 400 €	
actes divers	10 000 €	
études diverses	10 000 €	
reste à financer en foncier	1 023 400 €	442 000 €
TOTAL à financer	5 467 513 €	2 394 378 €
participation communale ZAC 1	8 363 100 €	5 289 965 €
prévision BUDGET 2016		1 952 378 €

Au regard de la situation financière actuelle de la commune, il est proposé :

- a) De terminer sur l'année 2016 les travaux structurants de la ZAC (tronçon mairie, feux et plateau surélevé sur la RD 1006) pour éviter les surcoûts générés par un étalement des dépenses (2016-2019) et limiter les nuisances à la population.
- b) La non maîtrise du foncier, les surcoûts non chiffrés sur cet équipement, les nouvelles orientations de circulation, notamment de transport urbain (CR des dernières commissions des travaux) obligent la commune à ne pas réaliser le barreau Beauséjour.

M. Maurice MEUNIER félicite la présentation des documents. Le financement de la ZAC est exponentiel. La solution est une solution de sagesse de supprimer ce barreau. Mais par contre en supprimant le barreau mais cela veut dire qu'il ne sera plus possible de le réaliser ultérieurement ou est-il simplement reporté.

Mme Josette REMY il est purement supprimé. L'accès des futures constructions de l'OPAC sur le secteur Beauséjour se fera par l'impasse du gymnase. L'ensemble des terrains Beauséjour appartiennent à l'Etat, parking compris ; charge à la commune de démolir le gymnase.

M. Daniel GROSJEAN si nous ne faisons pas l'opération, l'Etat fera l'opération à notre place et avec beaucoup plus de logements ; tout ça sans parler du ruisseau. A une époque antérieure l'Etat nous a refusé des constructions en raison de la présence de ce ruisseau, il change les règles aujourd'hui. Aujourd'hui nous avons abouti à un projet acceptable pour la commune en accord avec l'ancien préfet.

M Maurice MEUNIER ne pourrions-nous pas conserver de l'espace pour la réalisation ultérieure du barreau.

Mme Josette REMY nous avons reçu le conseil départemental, la Stac, Chambéry Métropole, Métropole Savoie et la DDT avant de prendre cette décision. Tous ont donné leur accord pour la suppression de ce barreau qui n'émanait que de la commune et non pas des services extérieurs.

De plus dans le dossier de réalisation de la ZAC bien que le tracé papier du barreau soit inscrit, d'un point de vue budgétaire rien n'a été prévu, ni l'achat du foncier, ni la réalisation complète des travaux. Le surcoût est trop important.

M. Claude MULLER précise que cet abandon été validé en commission des travaux et que depuis plusieurs semaines il travaille avec Chambéry Métropole sur la desserte du transfert urbain. Ces derniers ne souhaitent pas utiliser ce barreau, un point noir à hauteur des Thermes les empêchent de tourner, l'aménagement nécessaire est beaucoup trop onéreux. Il explique à l'assemblée le projet de gare routière et le futur cadencement de la ligne Challes La Motte-Servolex prévue pour la rentrée de septembre 2016.

Mme Danièle D'AGOSTIN tient à préciser qu'avec la clinique de Médipôle les personnes du centre de Challes ne peuvent pas y aller actuellement, avec la nouvelle desserte toutes les 10 minutes des bus partiront du centre de Challes et transiteront par la ZAC des Massettes.

Mme Colette PALHEC-PETIT est satisfaite de cette nouvelle desserte qui permettra aux jeunes de se rendre plus facilement vers les lycées de l'agglomération.

M. Maurice MEUNIER la gare routière est prévue avec un demi-tour. Si le barreau du puit d'Ordet est réalisé prochainement cela sera réglé. Il tient à informer l'assemblée que certaines évolutions dans certains lotissements risquent de poser des problèmes de circulation dans le centre de la ville.

IV - L'INVESTISSEMENT

- ✓ **Pour mémoire : 1 952 378 € TTC** au titre de la ZAC
- ✓ **La salle culturelle** pour un montant de 3,6 millions TTC : **1 545 160 € TTC** au titre du budget 2016
- ✓ **L'Agenda D'Accessibilité Programmé**

L'ADAP a mis en œuvre une programmation d'accessibilité des bâtiments publics sur les 6 années à venir. La ville va se projeter sur un plan patrimonial qui comprend réhabilitations et destructions (gymnase Beauséjour, Local Verrine), grosses rénovations notamment énergétiques (toiture du CTM) ou en matière d'accessibilité. Un prévisionnel de travaux a été proposé par les services techniques et déposé en préfecture à l'automne 2015. Les premières mises aux normes seront programmées sur le budget 2016 pour **121 140 € TTC**. Le montant global est estimé à 434 724 € TTC conformément à la délibération du 9 décembre 2015.

- ✓ **Acquisitions de terrains** en zones naturelles : **80 000 €** avec des subventions de 30 à 80%.
- ✓ **Vidéo-surveillance** pour **82 000 € TTC** avec une subvention non arrêtée à ce jour ; il est proposé de reporter cet équipement en 2017.

V – BUDGETS ANNEXES

1. Budget du cinéma

Présentation par Patrick ESTEVE

- ✓ La délibération du 20 janvier 2016 approuvée à l'unanimité des élus autorise le dépôt d'un dossier de subvention en vue d'acquérir un logiciel de gestion de la billetterie du cinéma plus performant. Il est également prévu l'acquisition de cartes d'abonnés et de fidélité, la mise en service d'un terminal de paiement par carte bancaire et la mise en place des chèques comité d'entreprise. Le matériel informatique évoluera également avec l'acquisition de deux écrans dont un tactile et d'une imprimante adéquate. Le montant total de cet investissement s'élève à 5 200 € HT.
- ✓ Une réflexion sur les tarifs du cinéma est en cours
- ✓ Une programmation 2016 est en cours afin de fêter les 80 ans du cinéma

M. Julien DONZEL précise qu'il est prévu des photos de tournage de films, avec d'anciens artistes, différentes animations seront réalisées, le programme vous sera prochainement présenté. Nous essayons d'impliquer des associations de la commune dans cette animation.

M. Maurice MEUNIER il est important de faire le lien avec les artistes qui venaient à Challes

M. Patrick ESTEVE nous étudions plusieurs pistes

Mme Antoinette MELE des collections des cartes anciennes de Challes peuvent être prêtées pour une exposition.

2. Budget du camping

- ✓ Les travaux d'accessibilité sont programmés pour 2016, cela nécessitera une subvention du budget général
- ✓ Une réflexion sur le devenir du camping est en cours en lien avec le transfert de la compétence tourisme

Le conseil municipal prend acte de cette information

Administration Générale

DCM 201608 Adhésion au programme de sensibilisation et d'accompagnement à l'éclairage public porté par Métropole Savoie (Josette REMY)

Madame Josette REMY, adjointe aux finances propose aux conseillers municipaux d'adhérer au programme initié par Métropole Savoie en vue d'agir sur l'éclairage public.

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et notamment sur Article 188 définissant « *Lorsque cet établissement public exerce la compétence en matière d'éclairage ..., il établit un programme d'actions comportant un volet spécifique à la maîtrise de la consommation énergétique de l'éclairage public et de ses nuisances lumineuses.* »

Vu la délibération N°50-2015 de la communauté de commune de Cœur de Savoie en date du 21 mai 2015 portant l'engagement de la communauté de commune cœur de Savoie vers un territoire à énergie positive

Considérant la nécessité d'agir sur l'éclairage public sur le territoire communal en prenant en compte les normes de sécurités électriques, de sécurisation des cheminements et la nécessité d'économiser d'énergie

Considérant le « Programme de Sensibilisation et d'Accompagnement à l'éclairage public » porté par Métropole Savoie ayant pour objectif d'inciter les communes à agir sur l'éclairage public par des aides financières et de réaliser une rénovation de facteur 2 minimum (division par 2 des consommations d'énergie) sur une dizaine de communes de Cœur de Savoie.

Madame Josette REMY, adjointe aux finances expose au Conseil Municipal le contenu du Programme de Sensibilisation et d'Accompagnement à l'éclairage public. Elle précise les mesures d'accompagnement du programme à savoir l'élaboration d'une commande groupée en vue de réaliser les diagnostics sur chacune des communes lauréates, la participation CCDRA à hauteur de 60 % du coût du diagnostic, l'accompagnement de l'ASDER pour la mise en œuvre du programme d'action issu du diagnostic et le suivi et l'évaluation du programme en vue de sa capitalisation.

Madame Josette REMY, adjointe aux finances propose que la commune de Challes les Eaux entre dans ce programme afin dans un premier de réaliser un diagnostic éclairage public sur la commune et dans un second temps d'engager un programme de travaux permettant d'atteindre les objectifs du programme.

M. Gérard GAYET conseiller municipal assurera le rôle de coordination de cette opération au sein du conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité fait acte de candidature au Programme de Sensibilisation et d'Accompagnement à l'éclairage public porté par Métropole Savoie

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	28

M. Daniel GROSJEAN souhaite avant tout faire informer les élus de la réunion qui a eu lieu cette semaine sur le barreau du Puit d'Ordet. Le bureau d'études estime entre 2 500 à 3 500 voitures par jour qui viennent sur la ZAC du Puit d'Ordet. Je suis intervenu avec l'élus de La Ravoire pour qu'ils prennent en compte également ceux qui vont vers le lycée du Granier. Ils vont reprendre ce projet. Par contre il est important de savoir que la compagnie qui gère le pipeline impose des contraintes pour réaliser ce barreau. Je vous tiendrais régulièrement informé de l'évolution de ce dossier.

DCM 201609 Participation au capital de la SEML Funéraire de Chambéry (Daniel Grosjean)

Monsieur Daniel GROSJEAN, Maire, présente aux conseillers municipaux le projet de SEML des pompes funèbres de la ville de Chambéry.

Depuis 1915, Les Services Funéraires de la Ville de Chambéry apportent aide, soutien et professionnalisme dans l'organisation complète des obsèques, pour lesquelles sont prises en charge la totalité des démarches et des contacts nécessaires.

Indépendamment de l'activité de Pompes Funèbres, la Ville de Chambéry gère également en régie, un Centre Funéraire et un Crématorium.

Ce dernier, qui comprend notamment une chambre funéraire avec six salons, un crématorium à deux fours et une salle de cérémonie omni-culte modulable, reçoit chaque semaine entre 1 000 et 2 000 personnes.

Compte tenu de l'accroissement constant de l'activité, et afin d'assurer son développement, la Ville de Chambéry a le projet de créer une société d'économie mixte locale, dénommée « Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes associées » (PFCCA), à laquelle pourrait être confiée l'activité des Pompes Funèbres du Centre Funéraire et du Crématorium, sous réserve du lancement d'une procédure de mise en concurrence, telle que prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, et sous réserve de son attribution à la SEML.

Cette société présenterait l'avantage de disposer d'une autonomie juridique et financière plus grande que celle de l'actuelle régie municipale et, de ce fait, une plus grande souplesse de gestion, dans un secteur ouvert à une concurrence forte.

Cette évolution est destinée à conforter les atouts de la régie actuelle:

- la prégnance publique, gage du respect de l'éthique indispensable à cette activité,
- son rôle de régulateur du marché par rapport aux opérateurs privés,
- son bon équilibre financier.

Ce projet témoigne de la volonté politique d'optimiser, à l'échelle de l'agglomération, la gestion du service funéraire, tout en permettant aux élus de maîtriser non seulement les prix, mais surtout les services proposés aux familles, conservant ainsi pleinement les valeurs du service public.

La société d'économie mixte est, en effet, une société dont le capital est majoritairement détenu par les collectivités territoriales et dont la part de capital privé sera confiée à des banques mutualistes, ainsi qu'au secteur mutualiste de prévoyance obsèques.

Cette société d'économie mixte locale permettrait:

- de maintenir et de renforcer le service public funéraire sur un territoire élargi avec des compétences nouvelles.

Ce territoire élargi rendrait possible, pour un plus grand nombre de familles, de faire appel au service public funéraire, au-delà du seul territoire de Chambéry.

- la mise en place de nouveaux services (dépose-repose monuments, ouverture-fermeture de caverne, columbarium, marbrerie).

Les tarifs appliqués demeureraient contrôlés et encadrés, puisque faisant toujours l'objet d'une approbation préalable par le Conseil Municipal de Chambéry.

Pour les communes actionnaires, les avantages seraient principalement les suivants :

- choix pour les familles de s'adresser aux PFCCA, comme à tout autre opérateur privé ;
- les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes (indigents), décédées sur le territoire des communes actionnaires et dont les frais doivent être assurés par lesdites communes, seraient prises en charge par les PFCCA ;
- la possibilité de prise en charge par les PFCCA, sur réquisition, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire, du corps de toute personne décédée de mort violente ou accidentelle ou sans famille, pour le transporter à la chambre funéraire ;
- en cas de reprise de concessions (exhumations administratives), application d'un tarif forfaitaire par place exhumée ;
- bénéfice de l'expertise et du savoir-faire des PFCCA dans le domaine funéraire.

En conséquence :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1521-1 à 1525-3 relatifs aux sociétés d'économies mixtes locales, et L.2223-19 à L.2223-46 relatifs aux opérations funéraires ;

Vu le Code de Commerce ;

Vu la loi Sapin n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu la loi 2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des sociétés d'économie mixte locales ;

Considérant qu'une étude a été confiée à un cabinet conseil pour analyser l'environnement local et déterminer la structure la mieux adaptée à l'évolution de l'offre de services proposée aux populations en matière funéraire ;

Considérant que la Société d'Economie Mixte Locale s'avère être la structure la plus appropriée pour permettre une souplesse de gestion, tout en conservant le contrôle des collectivités publiques sur son fonctionnement ;

Considérant que la Société d'Economie Mixte Locale répond aux attentes des communes environnantes, lesquelles pourront participer directement ou indirectement au capital social et/ou à la gestion de la structure ainsi créée,

Le Conseil municipal après délibération, à l'unanimité, décide de :

Abstentions :	0
Contre :	0
Pour :	28

- Prendre acte du plan d'affaires prévisionnel présenté, faisant état des différentes perspectives de gestion de la Société d'Economie Mixte Locale ;
- Souscrire à hauteur de 1 000 € au capital social de la SEM PFCCA, fixé à 600 000 €, qui sera créée, à l'initiative de la Commune de Chambéry ;
- Inscrire les crédits nécessaires au Budget de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

Informations au Conseil Municipal

► Marchés signés depuis le 23 décembre 2015

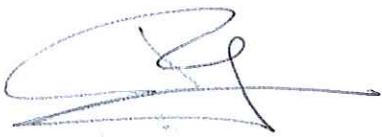
N° marché	Objet du marché	Notification	Montant HT	Titulaire	Adresse
15.955.45	Coordonnateur SSI	23/12/2015	4 075,00	TPFI	38320 Eybens

Le prochain conseil municipal sur le vote des budgets aura lieu le 9 mars 2016.

*M. Jean-Yves JACQUIER précise que le dossier du SCOT avance et qu'il serait bien de pouvoir le suivre.
M. Jean-Yves JACQUIER se fait le relais de nombreux challésiens qui se plaignent de la lenteur de la connexion internet à Challes. Nous sommes desservit pas le réseau de La Ravoire, ne pourrions-nous pas envisager d'installer un dslam.*

Séance levée à 22h10.

Le Secrétaire de séance,



J. Remy

2016 07	17 février 2016	Débat d'orientations budgétaires
2016 08	17 février 2016	Adhésion au programme de sensibilisation et d'accompagnement à l'éclairage public porté par Métropole Savoie
2016 09	17 février 2016	Participation au capital de la SEML Funéraire de Chambéry